

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de l'entreprise Nu-Calgon Wholesaler, Inc.	Numéro de téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499	CHEMTREC 1-800-424-9300		
Adresse municipale 2008 Altom Court	Ville St. Louis	État MO	Code postal 63146-4151	Dernière mise à jour 22/11/06
Nom du produit Nettoyeur et désinfectant d'évaporateur Evap-Fresh	Numéro du produit 4166-08	Usage du produit Nettoyeur et désinfectant moussant de serpentins d'évaporateur		N° enregistrement EPA 1839-83-65516

SECTION 2 – COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Produit dangereux</u>	<u>% par poids</u>	<u>N° CAS</u>	<u>TLV</u>	<u>PEL</u>
Chlorure d'alkyl(benzyl)diméthylammonium (C12-18)	0,105	68391-01-5	Aucune donnée.	Aucune donnée.
Alkyl (68 % C12, 32 % C14) dimethyl ethylbenzyl ammonium chloride	0,105	85409-23-0	Aucune donnée.	Aucune donnée.

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu de cas d'urgence : Liquide limpide. Peut irriter les yeux et la peau.
Effets potentiels sur la santé :
Yeux : Ce produit peut irriter les yeux.
Peau : Ce produit peut irriter la peau.
Ingestion : L'ingestion peut causer une irritation transitoire de la gorge, de l'estomac et du tube digestif. L'ingestion d'importantes quantités peut causer des troubles du tube digestif, y compris l'irritation, les nausées et la diarrhée.
Inhalation : L'exposition par inhalation est peu probable. De fortes concentrations de vapeur ou de l'aérosol peuvent irriter le nez, la gorge et les voies respiratoires supérieures.
Exposition chronique : Aucune donnée.
Cancérogénicité : N'est pas inscrit comme cancérogène selon le CIRC, le NTP ou l'OSHA,
État pathologique aggravé par l'exposition : Aucune donnée.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Appeler immédiatement un médecin.
Peau : Rincer la peau à grande eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Ingestion : Si le produit est avalé, voir ou consulter immédiatement un médecin. Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne sans connaissance ou qui a des convulsions. Si la victime vomit naturellement, la pencher vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Remarque pour le médecin : Si le produit est ingéré, l'endommagement probable des muqueuses peut contraindre le recours au lavage gastrique. Traiter la victime de façon appropriée.
Inhalation : Si la victime présente des symptômes, déplacer la source de contamination ou placer la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle, de préférence bouche à bouche.

SECTION 5 – LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair : >93,9 °C/201 °F
Température d'auto-ignition : Aucune donnée. °C – Aucune donnée. °F
Produits dangereux de combustion : Peut former du monoxyde de carbone.
Limites d'inflammabilité dans l'air : Aucune donnée.
Moyens d'extinction : Poudre extinctrice, mousse, dioxyde de carbone, brouillard d'eau.
Risques d'incendie et d'explosion : Les pompiers doivent porter la tenue de feu complète, y compris un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec écran facial complet à débit constant ou à autre mode de pression positive.

Procédures spéciales d'extinction des incendies :

SECTION 6 – MARCHÉ À SUIVE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

Déversement ou fuite : Isoler immédiatement la section du déversement ou de la fuite. Tenir le personnel non autorisé éloigné du secteur. Se tenir contre le vent. S'éloigner des zones basses. Aérer les endroits clos avant d'entrer. Ne pas toucher aux produits déversés, ne pas marcher sur ces produits. Porter des vêtements de protection individuelle durant le nettoyage. Petits déversements : Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux non combustibles, et transférer dans des contenants pour élimination future. Déversements importants : Ériger un muret de rétention en avant du déversement liquide pour élimination future. Ne pas verser d'effluents contenant ce produit dans les lacs, ruisseaux, étangs, estuaires, océans ou autres étendues d'eau à moins que ce soit conforme aux exigences du permis du NPDES (Système national d'élimination des rejets de polluants des É.-U.) et que l'autorité d'approbation ait été avisée par écrit avant l'évacuation. Ne pas verser d'effluents contenant ce produit dans les égouts avant d'avoir avisé les autorités locales de l'usine de traitement des effluents. Pour des directives, consulter la Régie des eaux ou le bureau régional de l'agence de protection environnementale.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures et équipement de manutention : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard ou les vapeurs de ce produit. Laver les mains à fond après avoir manipulé le produit. Comme pour tout produit chimique, adopter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle lorsque vous manipulez ce produit.

Exigences en matière d'entreposage : Entreposer dans un endroit sec et très bien ventilé. Éviter le gel ou la chaleur excessive. **NE PAS CONTAMINER L'EAU, LES ALIMENTS OU LA NOURRITURE DES ANIMAUX PAR UN MAUVAIS ENTREPOSAGE OU ÉLIMINATION.**

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des voies respiratoires : Sous des conditions normales, il n'est généralement pas nécessaire de porter un appareil respiratoire. S'il y a des vapeurs, ou s'il y a irritation, porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Vêtements de protection : Porter des gants à l'épreuve des produits chimiques. Porter des vêtements de protection convenables.

Lignes directrices en cas d'exposition : Aucune donnée.

Mesures d'ingénierie spécifiques (tels que ventilation, procédé dans un endroit fermé) : Utiliser le produit dans un endroit aéré adéquatement. Un bassin oculaire et des douches d'urgence sont recommandés.

Éther monobutylique du diéthylèneglycol 112-34-5

NIOSH – Normes de santé – Les limites d'exposition admissibles réduisent l'exposition à la concentration la plus basse possible.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique : Liquide.	Point de congélation : >0°C/>32°F	% de matière volatile par poids : Aucune donnée sur le %
Couleur : Transparent.	Densité de vapeur [air =1] : Aucune donnée.	Taux d'évaporation : Aucune donnée.
Odeur : Aucune donnée.	Pression de la vapeur : Aucune donnée.	Densité : (1,007 g/ml), 8,38 lb/gal
Point d'ébullition : 100°C/212°F	Solubilité dans l'eau : Complète.	pH (concentré) : 11,7

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Produit stable sous des conditions normales.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Incompatibilités : Acides, alcalis et agents oxydants forts.

Conditions réactives à éviter : Éviter les agents oxydants forts.

Produits de décomposition : Lorsque ce produit se décompose, il peut produire des oxydes d'azote et de l'ammoniaque.

SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Ingrédients dangereux	N° CAS	N° EINECS	DL 50 de l'ingrédient (Espèce spécifique)	CL 50 de l'ingrédient (Espèce spécifique)
Éther monobutylique du diéthylèneglycol	112-34-5		Rat : 5600 mg/kg : oral Souris : 2400 mg/kg : dermique Lapin : 2700 mg/kg	

SECTION 12 –INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>Données de toxicité aquatique</u>
Toxique pour les poissons. Toxique pour les organismes aquatiques.	Renseignements fournis sur demande. Veuillez communiquer avec Nu-Calgon Wholesaler Inc.

SECTION 13 –ÉLIMINATION DU PRODUIT

Élimination des déchets : Élimination des contenants = Contenants en plastique : Rincer trois fois (ou l'équivalent). Placer au recyclage ou au reconditionnement, ou percer et éliminer dans un site d'enfouissement sanitaire, ou incinérer ou éliminer par combustion si les autorités locales ou provinciales le permettent. Si le produit est brûlé, se tenir éloigné de la fumée. Contenants de 1 gallon ou moins : Ne pas réutiliser les contenants vides (bouteille, cannette, sceau). Envelopper le contenant et jeter aux poubelles.

Élimination de pesticide : Les déchets de pesticides sont extrêmement dangereux. L'élimination inadéquate d'excès de pesticide, de mélange de bouillie de pulvérisation ou de rinçure est une violation de la loi fédérale. Si ces déchets ne peuvent être éliminés conformément aux directives de l'étiquette, communiquer avec l'agent provincial du contrôle des pesticides ou de l'environnement, ou le représentant des déchets dangereux au bureau régional de l'EPA le plus près pour savoir comment procéder.

SECTION 14 –INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Renseignements spéciaux sur le transport : Pas réglementé par le ministère des Transports.

<u>Juridiction</u>	<u>Nom officiel d'expédition</u>	<u>Numéro UN</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Classe de dangers</u>
DOT (Terre)	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
OMI (Eau)	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
OACI (Air)	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.

SECTION 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Classe SIMDUT : (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)	Pas réglementé par le SIMDUT.
Titre III, SARA : (<i>Superfund Amendments & Reauthorization Act</i> – Modification et nouvelle autorisation de la loi portant sur le Fonds spécial pour l'environnement [É.-U.]	Ce produit peut contenir les ingrédients suivants, dont l'État de la Californie reconnaît comme cause de cancer, de déficiences congénitales et d'autres conséquences reproductives nocives : acide nitrilotriacétique (NTA) (n° de CAS : 139-13-9), oxyde d'éthylène (no de CAS 75-21-8)
OSHA : (<i>Occupational Safety & Health Administration</i> – Administration de la santé et de la sécurité au travail [É.-U.]	Aucune donnée.
TSCA : (<i>Toxic Substance Control Act</i> – Loi réglementant les substances toxiques [É.-U.]	Ce produit est réputé être un pesticide et, par le fait même, est exclu des réglementations de la TSCA des É.-U.
COV : (Composé organique volatil)	Aucune donnée.
CPR : (<i>Canadian Controlled Products Regulations</i> – Règlements canadiens sur les produits contrôlés)	Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits contrôlés.
EINECS : (<i>European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances</i> – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes [É.-U.]	Aucune donnée.
LIS / LES : (Liste intérieure des substances – Liste extérieure des substances)	Aucune donnée.
CERCLA : (<i>Comprehensive Environmental Response Compensation & Liability Act</i> – Loi détaillée sur l'intervention environnementale, l'indemnité et la responsabilité [É.-U.]	Aucune donnée.
LDI : (Liste de divulgation des ingrédients)	Aucune donnée.
Classement NFPA (SIMD) : (<i>National Fire Protection Association</i> – Association nationale de la protection contre les incendies - Système d'identification des matières dangereuses [É.-U.]	Santé : 1 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0

SECTION 16 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

Aucune donnée.

L'information de cette fiche signalétique est fondée sur les données qui sont à notre portée, et jugée exacte. Cependant, Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut garantir, de façon tacite ou exprès, l'exactitude de ces données ou les résultats atteints à la suite de l'usage de ces données. Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut être tenu responsable de toute blessure provenant de l'usage du produit décrit dans cette fiche signalétique.